|  |
| --- |
| Le présent cours est inspiré de l’ouvrage de **Guidère** **Mathieu** « Méthodologie de la recherche », Ellipses, Paris, 2004.pp. 36-37-41. |

**10. La bibliographie**

La bibliographie renferme d’abord l’ensemble des publications (livres, articles, thèses) cités en cours de mémoire ou thèse. Elle peut également contenir une liste des publications ayant trait au sujet, c'est-à-dire les documents consultés mais non pas forcément utilisés pour la rédaction finale.

En règle générale, la bibliographie doit contenir tous les types de documents lus, consultés ou cités dans votre travail, quel que soit leur support ( papier, sonore, électroniques, manuscrits..) En d’autres termes, la bibliographie se doit d’être exhaustive, quelle que soit la nature de l’étude. C’est l’image de l’état de la recherche sur le sujet, au moment de son traitement.

* Si l’étudiant fait figurer uniquement les publications citées dans son travail, et c’est le cas pour la majorité des recherches, il intitulera cette rubrique : ***Références bibliographiques.***
* La rubrique contenant les publications relatives au sujet, c'est-à-dire, seulement certains articles et ouvrages spécialisées sera intitulée : ***Bibliographie sélective.***

La bibliographie est l’une des premières rubriques qui sert à l’évaluation d’un travail de recherche. Elle permet de se faire une idée précise concernant le sérieux, la richesse, l’étendue, l’actualité, la cohérence et la pertinence des publications qui y figurent. C'est-à-dire une rubrique importante du mémoire à laquelle il faut accorder une attention et un soin particuliers

Il existe des règles internationales (ISO) pour la présentation de la bibliographie, mais il y a également des « pratiques » spécifiques suivant les disciplines. Il faut donc décider d’une norme en accord avec votre directeur de recherche et vous y tenir pour toutes les références bibliographiques. Car ce qui importe c’est la cohérence de présentation de l’ensemble.

Voici, à titre d’exemple, les normes bibliographiques en usage dans les revues scientifiques internationales :

Pour les ouvrages :

Nom, initial prénom. Année, *titre de l’ouvrage en italique*, lieu d’édition, Editeur, nombre de pages

Guidere, M. 2001, *Réussir les concours de langues*, Paris, Edition du temps, 128p.

Pour les articles

Nom, initial prénom. Année, « titre de l’article entre guillemets et sans italique », In, Nom, initial prénom, *titre de l’ouvrage ou de la revue en italique*, lieu d’édition, Editeur, nombre de pages.

Guidere, M. 2000, « les stratégies territoriales en publicité internationale »,in, Pagès, J.C. et Pelissier, N. *Territoires sous influences*, Paris, L’Harmattan, pp.120-140.

Pour les sites WEB

Nom, initial prénom. Année, titre du document, In, Nom du site, (date de consultation du site, adresse URL.

Guidere, M. 2000, « Translating Practices in International Advertising “, in Tanslation Journal (date de consultation du site). Disponible sur : <http://accurapid.com/journal/15advert.htm>.

* Quelle que soit la norme utilisée, il faut veiller à l’homogénéité et à la cohérence de toutes les références citées dans le mémoire de recherche ou la thèse de doctorat.
* La bibliographie est classée, le plus souvent, par **ordre alphabétique**.

**11. Les annexes**

Suivant la nature de la recherche menée et suivant le domaine de spécialité, les annexes peuvent renfermer différents types de documents que l’on peut répartir en deux grandes catégories :

1. **Les Annexes d’illustration** : qui permettent d’étayer le contenu du texte : des iconographies (en histoire de l’art), des cartes (en histoire-géographie), des tableaux et des graphiques (en sciences économiques), des schémas (en psychologie), des statistiques (en sociologie par exemple), etc.
2. **Les annexes d’information** : qui complètent les développements figurant dans le corps du texte : copie de manuscrits ou de traités (en histoire) , traduction d’extraits d’œuvres (en littérature et en langues), extraits de corpus d’étude, longues citations non incluses dans le texte mais auxquelles on fait référence, enquêtes complémentaires sur le sujets, etc.

Dans tous les cas, les annexes doivent être conçues dans un esprit de complémentarité par rapport au texte principal.

La présence d’un doucement dans les annexes doit être justifiée. Celui-ci doit avoir un titre et être précédé d’une brève présentation explicative ou suivi d’un petit commentaire explicitant son contenu et son intérêt.

Lorsque les annexes sont nombreuses, on peut leur consacrer un volume séparé incluant la bibliographie, les tables des matières et les index (en particulier pour les thèses de doctorat). Dans ce cas, il est utile, pour faciliter la consultation du travail, d’établir une « table des annexes » avec indication de la nature du document et du numéro de page correspondant.